

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 105.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 10.—

Le Droit d'auteur

Novembre 1980
93^e année - N° 11

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

UNION DE BERNE

- **Thaïlande.** Adhésion à l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne 274

ÉTUDES GÉNÉRALES

- Le droit de prêt au public — Une comparaison de diverses conceptions nationales (**Gavio McFarlane**) 274
— Les aspects propriété intellectuelle de la protection du folklore (**Marie Niedzielska**) 279

CHRONIQUE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

- Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB). 46^e Conférence générale (Manille, 18 au 23 août 1980) 287

CALENDRIER DES RÉUNIONS 288

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

- *Note de l'éditeur*
— ITALIE. Décret du Président de la République portant application de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, telle que révisée par l'Acte de Paris le 24 juillet 1971 Texte 1-01
— POLOGNE. Arrêté du Conseil des Ministres relatif aux rémunérations des compositeurs Texte 1-01
— POLOGNE. Arrêté du Conseil des Ministres relatif au Fonds d'auteurs Texte 2-01

© OMPI 1980

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Union de Berne

THAÏLANDE

Adhésion à l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne

Le Gouvernement du Royaume de Thaïlande a déposé, le 29 septembre 1980, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971, avec les limitations, réserves et déclarations suivantes:

« 1. En application de l'article 28.1)b) de cet Acte, la présente adhésion n'est pas applicable aux articles 1 à 21 ni à l'Annexe dudit Acte.

2. Les réserves formulées par le Royaume de Thaïlande lors de son adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques telle que révisée à Berlin le 13 novembre 1908 et au Protocole additionnel du 20 mars 1914 restent en vigueur.

3. Conformément à l'article 25.4)b) dudit Acte, le Royaume de Thaïlande choisit la classe VII pour le calcul de sa part contributive dans le budget de l'Union.

4. En application de l'article 33.2) dudit Acte, le Royaume de Thaïlande ne se considère pas lié par les dispositions de l'alinéa 1) de l'article 33 de cet Acte ». (*Traduction*)

Les articles 22 à 38 de l'Acte de Paris (1971) de ladite Convention entreront en vigueur, à l'égard du Royaume de Thaïlande, trois mois après la date de cette notification, soit le 29 décembre 1980.

Notification Berne N° 101, du 29 septembre 1980.

Etudes générales

Le droit de prêt au public — Une comparaison de diverses conceptions nationales

Gavin McFARLANE *

(Traduction de l'OMPI)

Les aspects propriété intellectuelle de la protection du folklore ¹

Marie NIEDZIELSKA *

Chronique des activités internationales

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB)

46^e Conférence générale

(Manille, 18 au 23 août 1980)

La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB) a tenu sa 46^e Conférence générale à Manille du 18 au 23 août 1980 à l'invitation de la Bibliothèque nationale des Philippines, de l'Association des bibliothécaires philippins et de la Commission nationale de l'Unesco pour les Philippines.

Plus de 1200 délégués provenant de 52 pays ont participé à cette conférence. Invitée à titre d'observateur, l'OMPI était représentée par M^{lle} Mireille Zarb, Chef de la Bibliothèque du Bureau international.

La séance inaugurale eut lieu en présence du Président Ferdinand E. Marcos et de Madame Imelda Romualdez-Marcos, Première Dame de l'Etat, Ministre des Affaires sociales et Gouverneur de la Métropole de Manille.

Les délégués des associations et groupements de bibliothécaires présents à Manille se sont répartis en quelque 165 réunions portant sur tous les domaines de la bibliothéconomie; au nombre des problèmes abordés figuraient ceux que le droit d'auteur pose avec de plus en plus d'acuité au monde des bibliothécaires.

La FIAB va consacrer des crédits à deux études, l'une portant sur les problèmes de droit d'auteur entraînés par les descriptions bibliographiques, l'autre destinée à cerner les problèmes de droit d'auteur dans les bibliothèques pour aveugles.

La Conférence entendit également un rapport préparé pour les bibliothèques publiques et intitulé

« Droit d'auteur et bibliothèques; une approche scandinave » par M. Kirkegaard, Directeur de l'Ecole royale de bibliothécaires de Copenhague et Président honoraire de la FIAB, ainsi qu'une « Etude pour un projet de dépôt légal » faite pour les bibliothèques nationales par M. J. Lunn et comportant certains aspects du droit d'auteur en la matière.

Au cours des diverses réunions, les bibliothécaires ont été informés à Manille des activités menées en matière de droit d'auteur par l'OMPI, et un document préparé par le Bureau international leur a été distribué à ce sujet. En outre, ils ont abordé au cours des discussions d'autres points tels que: le droit d'auteur et les ordinateurs; la publication de longs extraits d'une œuvre équivalant à la quasi-totalité de l'œuvre elle-même; le « fair use »; l'influence des photocopies sur la vente des périodiques; la nouvelle législation des Etats-Unis d'Amérique et particulièrement l'article 108 de la loi sur le droit d'auteur; les violations du droit d'auteur sur le matériel audiovisuel; la reproduction des livres étrangers destinés à l'enseignement dans les pays en développement; les implications du droit d'auteur sur « l'accès universel aux publications ».

Ces discussions ont abouti à de nombreuses motions ou résolutions transmises au Conseil exécutif de la FIAB pour suite à donner.

La 47^e Conférence générale de la FIAB se tiendra à Leipzig du 17 au 23 août 1981.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1980

- 1^{er} au 3 décembre (Lomé) — Coopération pour le développement — Séminaire régional africain sur le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 4 et 5 décembre (Lomé) — Coopération pour le développement — Séminaire régional africain sur les droits voisins (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 1^{er} au 5 décembre (Paris) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche — Sous-groupe chargé de la classe G 01, etc.
- 8 au 12 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 15 au 19 décembre (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'utilisation d'ordinateurs (convoqué conjointement avec l'Unesco)

1981

- 12 au 20 janvier (Genève) — Union de Budapest (micro-organismes) — Assemblée (session extraordinaire)
- 19 au 30 janvier (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 9 au 13 février (Paris) — Groupe de travail sur les aspects propriété intellectuelle de la protection du folklore (convoqué conjointement avec l'Unesco)

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1981

- Fédération internationale des musiciens (FIM)**
Comité exécutif — 12 au 15 janvier (Zurich)
- Association littéraire et artistique internationale (ALAI)**
Comité exécutif — 23 janvier (Paris)
- Institut interaméricain du droit d'auteur (IIDA)**
Deuxième Conférence continentale sur le droit d'auteur — 6 au 10 avril (Buenos Aires)
- Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)**
Commission juridique et de législation — 27 au 29 avril (Sidney)
- Fédération internationale des traducteurs (FIT)**
Congrès — 6 au 13 mai (Varsovie)
- Internationale Gesellschaft für Urheberrecht (INTERGU)**
Congrès — 21 au 25 septembre (Ottawa)